

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	CSC-1	CS-3	CSI-1	COML-1
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	
- habitation unifamiliale jumelée				
- habitation unifamiliale en rangée				
- habitation bifamiliale isolée				
- habitation bifamiliale jumelée				
- habitation trifamiliale isolée				
- habitation multifamiliale isolée				
- projet intégré à vocation résident, villég. ou de récréation	●	●	●	
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances		●		
- À faible nuisance			●	
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport				
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance				56
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers				
- Services personnels				
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●	5812
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social				
- Parcs et espaces verts				●
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles				
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	553, 5332, 5513, 6513, 661, 663, 664, 67, 683, 5020	5332, 5513, 6513, 657, 661, 663, 664, 67, 683	5332, 5513, 6513, 661, 663, 664, 67, 683	155, 18, 6243, 5332, 6516, 691, 6994, 692, 1543*657, 1541
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 674, 675, 6833	6643, 6644, 6646, 6647, 675, 6833	
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN : (desservi par aucun service)</b>				
Largeur minimale	50 m	50 m	50 m	Voir texte
Profondeur minimale	45 m	45 m	45 m	Voir texte
Superficie minimale	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	3000 m <sup>2</sup>	Voir texte
Nombre d'étages	2	2	2	3
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	15m
Marge de recul avant	15 m	15 m	15 m	15m
Marge de recul latérale	5 m	5 m	5 m	2m
Marge de recul arrière	10 m	10 m	10 m	6m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	20 %	20 %	20 %	80%
<b>ESPACE NATUREL :</b>	40 %	40 %	40 %	20%
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation		●		
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIA		●		●
PAE				
<b>NOTES : * un maximum de 130 logements pour l'usage 1543</b> L'entreposage à usage commercial doit être complémentaire à une activité de vente, d'entretien ou de réparation.				